

Le Maire de la Ville de Carmaux,

Vu les articles L 2212-1 L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route et notamment les articles R 411-1 à 411-5 et R 411-25 à R 411-28,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière « signalisation temporaire » approuvée par arrêté interministériel du 15 Juillet 1974,

Vu la demande présentée par l'entreprise BC.81 située 17 chemin de la Besse 81000 ALBI, afin de procéder à une livraison de tuiles pour la réfection de la toiture de l'immeuble situé 59 rue Paul Ramadier à Carmaux,

Considérant qu'il appartient à l'autorité Municipale de prendre les mesures utiles pour éviter les accidents et assurer le bon ordre et la sécurité,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Afin de permettre à l'entreprise BC.81 de procéder à une livraison de tuiles, par un camion-grue, pour la réfection de la toiture de l'immeuble sis 59 rue Paul Ramadier à Carmaux,

**Jeudi 25 mai 2023 de 8h30 à 12h**

Le stationnement et la circulation de tous les véhicules seront interdits sur la section comprise entre l'avenue du Roucan et la rue Berthelot. Les riverains pourront circuler de part et d'autre du point de blocage.

**ARTICLE 2** : Toute la signalisation routière réglementaire sera mise en place, de part et d'autre du chantier, par l'entreprise BC.81 qui demeure responsable de tout accident de toute nature qui pourrait être occasionné par ces travaux.

**ARTICLE 3** : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès- verbaux et poursuivies conformément aux dispositions des lois en vigueur.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Carmaux, Monsieur le Chef de Circonscription de Police de Carmaux et tous les agents de la force publique, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,  
Fait à Carmaux, le 23 mai 2023  
Le Maire,  
Jean-Louis BOUSQUET



*Cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.*